

P. BILAUDEAU
PRÉSIDENT

J.-L. K.-LAFLAMME
SECRÉTAIRE

J.-A. LEFEBVRE
TRÉSORIER

HENRI-H. DECELLES, GERANT

Capital, - - \$50,000.00

L'ÉPARGNE FONCIÈRE LIMITEE

Siège Social : 71a, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

BUT.—Cette Compagnie reçoit des épargnes pour les appliquer sur propriétés foncières ;

MOYEN.—On contribue une piastre par semaine pour former une part de \$260, et on peut souscrire plusieurs parts ;

GESTION.—La Compagnie ne peut distraire plus de \$26. par part, soit 10% du montant à contribuer pour frais de recrutement et de gestion ;

PLACEMENT.—Les contributions sont placées sur biens-fonciers et les revenus sont capitalisés de la même manière, après avoir pourvu aux charges administratives ;

AVANTAGE.—Après avoir contribué \$260. à une piastre par semaine, l'adhérent reçoit une part de revenus proportionnelle sur toute la masse accumulée, revenus qui lui seront remis tous les trois mois sa vie durant ;

REVENUS.—Aucun adhérent ne peut recevoir des revenus dépassant \$65. par part la première année, \$104. la 2e année, \$156. la 3e année, \$208. la 4e année, ni plus de \$260. après cela en une seule année.

 DEMANDEZ UNE CIRCULAIRE EXPLICATIVE. 